

MAIRIE DE VILLE

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2015

Présents : Mmes et Ms Philippe Barbillon – Denis Valck - Jocelyne Hallu - Gilles Trouillet — David Cresson – Catherine Gimaret – Christophe Carton – Eliane Avot –Christian Loir - Rémi Lejop – Vincent Bonenfant – Guy Illoul, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Marie-José Pont, à Gilles Trouillet - Hervé Brunel, à Denis Valck. Nadège Denizart, à David Cresson.

Secrétaire de séance : David Cresson.

Compte rendu de la réunion du 6 février 2015 adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2014

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barbillon maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Catherine Gimaret, doyenne du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour l'exercice 2013 comme suit :

INVESTISSEMENT		
	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	463 928.00 €	230 264.27 €
RECETTES	463 928.00 €	164 475.52 €
RESULTAT		-65 788.75 €

FONCTIONNEMENT		
	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	668 693.00 €	478 085.20 €
RECETTES	840 047.00 €	847 121.56 €
RESULTAT		369 036.36 €

Compte de Gestion du receveur – Exercice 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2014.

Affectation des résultats 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté : 297 578.61 €
- Réserves (article 1068) : 71 457.75 €

Taux des taxes - Année 2015

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux des taxes pour l'année 2015, qui sont donc fixés comme suit :

- Taxe d'Habitation : 19.81
- Foncier Bâti : 35.13
- Foncier Non Bâti : 89.68

Budget Primitif 2015

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif de l'exercice 2015 comme suit :

Section	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	731 281.00 €	607 040.00 €
RECETTES	850 399.00 €	607 040.00 €

Acceptation de recettes

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les recettes ci-dessous :

- 92 € du Syndicat des Eaux de Ville-Passel Chiry Ourscamp pour le remboursement annuel à la commune de Ville, des frais postaux et de téléphone.
- 100 € du Syndicat des Eaux de Ville-Passel Chiry Ourscamp pour le remboursement à la commune de Ville, de l'achat de fournitures administratives pour l'année 2015.
- 100 € du Syndicat de Captage de Passel pour le remboursement à la commune de Ville, de l'achat de fournitures administratives pour l'année 2015.
- 830 € provenant d'un don du Comité des Fêtes de Ville.

Compte administratif 2014 du service assainissement

Pour le vote du compte administratif, Monsieur Philippe Barbillon maire, sort de la salle et laisse la présidence de séance à Madame Catherine Gimaret, doyenne du conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'exercice 2014 comme suit :

	INVESTISSEMENT	
	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	28 300.00 €	21 639.78 €
RECETTES	270 924.00 €	280 013.76 €
SOLDE		258 373.98 €

	FONCTIONNEMENT	
	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	54 831.00 €	54 829.67 €
RECETTES	54 831.00 €	59 441.28 €
SOLDE		4 611.61 €

Compte de Gestion du receveur – Exercice 2014 – service assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du receveur municipal pour le service assainissement, l'exercice 2014.

Affectation des résultats 2014 – Service assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte les résultats de l'exercice 2014 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté : 4 611.61 €
- Excédent d'investissement reporté : 258 373.98 €

Budget primitif 2015 du service assainissement

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif du service assainissement, de l'exercice 2015 comme suit :

Section	Fonctionnement	Investissement
DEPENSES	50 713.00 €	2 390.00 €
RECETTES	50 713.00 €	316 776.00 €

Règlement intérieur de la bibliothèque

Monsieur le maire donne lecture au conseil municipal, du projet de règlement intérieur de la bibliothèque municipale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce règlement.

Monsieur le maire et Madame Catherine Gimaret, référente du conseil municipal auprès de la bibliothèque municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de l'application du règlement.

Pose d'une armoire de dégroupage – Société FREE

Monsieur le maire expose au conseil municipal que la société FREE INFRASTRUCTURE projette d'installer une armoire de dégroupage de rue, au niveau du chemin des allées à Ville.

Le projet consiste en la pose d'une armoire de rue permettant le dégroupage des lignes téléphoniques, la pose d'un coffret électrique et le raccordement au local France Telecom.

Après avoir pris connaissance du projet et des plans, ainsi que du projet de convention à passer avec la société Free Infrastructure, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable à ce projet.

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération. Il est autorisé à signer tous les documents afférents à cette affaire et la convention à intervenir.

Convention pour tarif jaune et vert salle polyvalente

Monsieur le maire propose au conseil municipal de vérifier si le tarif de l'électricité jaune et vert pour la salle polyvalente est encore nécessaire avant de prendre une décision.

Festival de folklore

Le conseil municipal décide de reconduire en 2015, le spectacle dans le cadre du festival de folklore organisé par l'association « Chants et Danses du Monde »

Fait à Ville, le 14 avril 2015

Le Maire, Philippe BARBILLON

